

COMMUNE DES ORRES

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 09 septembre 2021

Convoqué le 02 septembre 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le neuf du mois de septembre, le Conseil municipal de la commune des Orres s'est réuni en séance ordinaire en Salle du Conseil municipal (Mairie – 2 rue Dessus Vière – 05200 Les Orres) sous la présidence de Monsieur Pierre VOLLAIRE, Maire.

Présents : Mmes BOU Suzanne, CHABRAND Gisèle, CHOSSAT Martine, FORME Sonia, ROUX Chantal, MM. AUBERT Sébastien, BONNAFFOUX Sébastien, CEAS Benoît, LAGIER Robert, LAURENS Ludovic, MEYSSIREL Bernard, MEYSSIREL Cédric, NOEL Hervé, VOLLAIRE Pierre.

Absents :

Pouvoirs : M. MEGARNI Stéphane à M. BONNAFFOUX Sébastien

Secrétaire : Mme FORME Sonia

M. Le Maire soumet à l'assemblée le Procès-Verbal de la séance du 06 juillet 2021.  
Il est approuvé à l'unanimité.

M. Le Maire propose de désigner Mme Sonia FORME secrétaire de séance.  
La nomination de Mme Sonia FORME est acceptée à l'unanimité.

L'étude de l'ordre du jour débute à 18 h 00.

**ADMINISTRATION GENERALE**

**2021-074 : Conventions d'occupation du domaine public : DSP eborn :**

La société « SPBR1 » (Easy Charge et FMET) a été mandatée par le SyMEnergie05, dans le cadre d'une délégation de service public, pour assurer les missions d'entretien, exploitation et maintenance des bornes de recharge sur le département des Hautes Alpes.

S'agissant d'un contrat de délégation, les conventions d'occupation temporaire du domaine public préexistantes doivent toutes être renouvelées au profit de l'entreprise désignée pendant la durée du contrat de délégation (jusqu'au 10 août 2028).

Sont concernées sur notre territoire les Infrastructures de Recharge de Véhicule Electrique (IRVE) de l'allée des Chamois (Les Orres 1650) et du parking de Terres Rouges (Les Orres 18000).

Les deux conventions d'occupation du domaine public avec la société SPBR1, et tous documents se rapportant à ces conventions et leur mise en œuvre ont été **votés à l'unanimité**.

**2021-075 : Modification des statuts de la Communauté de communes de Serre-Ponçon : Label Pays d'Art et d'Histoire (PAH)**

La présente délibération vise à approuver le transfert de la compétence « gestion du label Pays d'Art et d'Histoire » de l'Association Pays SUD vers la Communauté de Communes Serre-Ponçon.

La modification des statuts de la Communauté de commune Serre-Ponçon comme suit :

- B/ COMPETENCES FACULTATIVES

○ 9 - CULTURE

**Modification de la compétence facultative suivante :**

« Organisation et gestion du label Pays d'Art et d'Histoire, et de toutes missions visant à l'obtenir, le conserver ou le renouveler, dispositif spécifique encadré par les préconisations du ministère de la Culture »

Il est indiqué que l'exercice de cette compétence par la Communauté de Communes prendra effet à compter de la date à laquelle le représentant de l'Etat dans le département arrêtera les nouveaux statuts de la CCSP.

**Vote à l'unanimité.**

## FINANCES

**2021-076 : Décision modificative n°2 du budget principal**

Considérant le besoin d'effectuer les réajustements budgétaires suivants :

**En dépenses d'investissement :**

- OP 150 – Voirie – au 2152 : - 31 719,37 €
- OP 564 – Centre innovation - au 2031 : + 44 322,40 €
- OP 120 – Piscine - au 2158 : + 69 000 €
- OP 574 – Station de demain – au 2031 : - 18 000 €
- OP 160 – Ecole – au 2181 : - 16 000 €
- OP 101 – Cabane pastorale – au 2313 : - 15 000 €
- OP 125 – Autres bâtiments communaux – au 2184 : - 25 000 €
- OP 180 – Enfouissement réseaux – au 2315 : - 5 000 €
- OP 480 – Sécurisation domaine public – au 2152 : - 9 000 €
- OP 566 – Urbanisme-PLU – au 202 : - 5 000 €
- OP 573 – Viabilisation terrains constructibles – au 2128 : - 31 000 €
- OP 576 – Rénovation bâtiment services publics 1650 OT/La Poste/PM – au 2313 : + 391 218,97 €

**Soit + 348 822 €.**

**En recettes d'investissement :**

- Au 021 (virement de la section de fonctionnement) : + 193 886,50 €
- Au 10226 – Taxe d'aménagement : + 30 000 €
- OP 120 – Piscine - au 1323 : + 27 750 €
- OP 120 – Piscine - au 1321 : + 62 250 €
- OP 576 - Rénovation bâtiment services publics 1650 OT/La Poste/PM - au 1321 : + 125 572,50 €
- OP 576 - Rénovation bâtiment services publics 1650 OT/La Poste/PM - au 1328 : - 100 000 €
- OP 576 - Rénovation bâtiment services publics 1650 OT/La Poste/PM - au 1328 : + 5 234 €
- OP 568 – Vie des Orres - au 1328 : + 4 129 €

**Soit + 348 822€.**

**Soit un réajustement budgétaire total de + 348 822 € équilibré en dépenses et en recettes d'investissement.**

**En dépenses de fonctionnement**

- Au 023 (virement à la section d'investissement) : + 193 886,50 €
- Au 60632 (fournitures de petits équipement) : -14 000 €
- Au 60631 (fournitures d'entretien) : -1 500 €
- Au 60633 (fournitures de voirie) : -12 000 €
- Au 615221 (entretien de bâtiments publics) : -3 000 €
- Au 615231 (entretien de voirie) : -9 000 €
- Au 61551 (entretien de matériel roulant) : -5 000 €
- Au 022 dépenses imprévues : -15 000 €
- Au 6411 (personnel titulaire) : -34 000 €
- Au 739223 (FPIC) : -5 000€

**Soit + 95 386,50 €**

**En recettes de fonctionnement :**

- Au 6419 (Remboursements sur rémunérations du personnel) : + 5 523,11 €
- Au 7381 (Taxe additionnelle droit de mutation ou de publicité foncière) : + 71 658,43 €
- Au 752 (Revenus des immeubles) : + 15 204,96 €
- Au 7022 (coupes de bois) : + 3 000 €

**Soit + 95 386,50 €****Soit un réajustement budgétaire total de + 95 386,50 € en dépenses et en recettes de fonctionnement.**

La décision modificative n°2 du BP Principal 2021 présentée est  **votée à l'unanimité.**

**2021-077 : Demande de subvention dans le cadre du Plan de Relance de la loi EGALIM**

Dans le cadre de France Relance (Décret n° 2021-126 du 6 février 2021, en application de la loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018), un dispositif de soutien spécifique vise à aider des petites communes à investir pour la mise en place des mesures issues de la loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018, dite « loi EGALIM », dans leur service de restauration scolaire.

Compte tenu du nombre de repas servis (2 847) durant l'année scolaire 2018/2019 (référence donnée pour l'aide), la Commune des Orres est éligible à une aide plafonnée à 3 000 €, pouvant atteindre 100 % du montant HT de la dépense éligible.

La liste des équipements est définie par arrêté du Ministre de l'Agriculture du 6 février 2021 relatif au soutien de certaines cantines scolaires dans le cadre du plan de relance.

Un équipement de notre cantine scolaire est très vétuste (armoire négative) et ne répond plus aux normes. Il est proposé de solliciter l'aide du Plan de Relance de la loi EGALIM pour son remplacement (1 600 € HT). Il est également proposé de compléter les équipements de cuisine avec un robot coupe-légumes et ses accessoires (1 500 € HT).

Financier	Montant (€ HT)	Taux
Subvention EGALIM – plan France Relance	3 000 €	96,8 %
Autofinancement – Commune des Orres	100 €	3,2 %
<b>TOTAL</b>	<b>3 100 €</b>	<b>100 %</b>

Le plan de financement prévisionnel ci-dessus pour l'acquisition de ces équipements est  **approuvé à l'unanimité.**

**2021-078 : Subvention du Conseil Départemental des Hautes-Alpes  
Programme voirie communale 2021**

Dans le cadre de ses enveloppes cantonales, le Conseil Départemental attribue chaque année une subvention pour les travaux de voirie aux communes éligibles « Aides aux Communes ». La présente délibération est nécessaire pour le dépôt du dossier après travaux et le versement de ladite subvention.

Pour 2021, des travaux de voirie seront réalisés pour un montant global des travaux s'élevant à 40 000 € H.T ;

La municipalité sollicite le Conseil Départemental pour l'obtention du montant de la subvention octroyée à hauteur de 11 298,40 €.

**Vote à l'unanimité.**

**2021-079 : Demande de subvention à l'Agence de l'eau et au Conseil Départemental des Hautes-Alpes – Travaux de gestion durable des services d'eau potable**

Dans le cadre de l'amélioration de la gestion de notre ressource en eau potable, pour moderniser nos équipements de surveillance et faciliter la détection de fuites sur le réseau en temps réel par l'exploitant, il est proposé d'équiper les 6 réservoirs du réseau d'adduction en eau potable de compteurs en télérelève. Le coût de ces équipements est de 11 400 € HT.

Ce type d'opérations est éligible à des subventions de l'Agence de l'eau et du Conseil Départemental des Hautes-Alpes, respectivement à hauteur de 50 % et 20 %, dans le cadre d'un accord-cadre (volet « travaux de gestion durable des services d'eau potable »).

Le montant total du projet s'élevant à 11 400 € HT, et le plan de financement prévisionnel suivant :

<b>Financier</b>	<b>Montant (€ HT)</b>	<b>Taux</b>
Subvention Agence de l'eau	5 700 €	50 %
Subvention Conseil Départemental des Hautes-Alpes	2 280 €	20 %
Autofinancement Commune des Orres	3 420 €	30 %
<b>TOTAL</b>	<b>11 400 €</b>	<b>100 %</b>

M. le Maire sollicite une subvention de 5 700 € auprès de l'Agence de l'eau et une subvention de 2 280 € auprès du Conseil département des Hautes-Alpes ;

**Vote à l'unanimité.**

**2021-080 : Demande de financement d'étude pré-opérationnelle auprès de la Banque des Territoires  
Accompagnement sur la stratégie en matière de stationnement**

Dans le cadre de la création de parkings en station (1650 et 1800), il est nécessaire d'établir un modèle économique global de la gestion du stationnement à l'échelle de la station, pour garantir sa pérennité pour la Commune.

La construction de ce modèle économique requiert un accompagnement par un prestataire spécialisé dans l'exploitation et la construction de parkings, en particulier dans le contexte particulier de stations de montagne, dont l'exploitation saisonnière est particulière.

Une demande de financement peut être sollicitée pour l'étude pré-opérationnelle d'accompagnement pour ce projet auprès de la Banque des Territoires (Caisse des Dépôts et Consignations), à hauteur de 50% du montant TTC ;

Le montant total de cette étude pré-opérationnelle s'élève à 31 950 € TTC ;

Comme stipulé dans le plan de financement ci-dessous :

<b>Financier</b>	<b>Montant (€ TTC)</b>	<b>Taux</b>
Banque des Territoires	15 975 €	50 %
Autofinancement Commune	15 975 €	50 %
<b>TOTAL</b>	<b>31 950 €</b>	<b>100 %</b>

La municipalité **vote à l'unanimité** le plan de financement et sollicite la Banque des Territoires à hauteur de 15 975.00 €

**2021-081 : Demande de financement d'études pré-opérationnelles auprès de la Banque des Territoires - Pôle Expérientiel**

La Station des Orres poursuit son projet de station expérientielle. Ce projet concerne la construction d'un pôle sports & innovation (PSI) relié à un domaine expérientiel, et un pôle expérientiel.

La Banque des Territoires (Caisse des Dépôts et des Consignations) est un partenaire majeur pour la réussite de ces projets. Après un engagement sur les études du PSI, elle a manifesté sa volonté de participer à l'accélération des études sur le pôle expérientiel.

En phase initiale des projets, la Banque des Territoires est en mesure de financer jusqu'à 50% du montant TTC des études pré-opérationnelles.

Le montant total des études pré-opérationnelles de ce projet s'élève à 455 000 € TTC comme détaillé ci-dessous :

Financier	Montant (€ TTC)	Taux
Banque des Territoires	227 500 €	50 %
Autofinancement Commune	227 500 €	50 %
<b>TOTAL</b>	<b>455 000 €</b>	<b>100 %</b>

La municipalité **vote à l'unanimité** le plan de financement et sollicite la Banque des Territoires à hauteur de 227 500.00 €

## RESSOURCES HUMAINES

**2021-082 : Autorisation de recruter un agent contractuel sur une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire**  
(EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3-2 DE LA LOI N° 84-53 DU 26/01/1984 MODIFIE)

Suite au départ de l'agent en poste à la cantine scolaire, il convient de créer un emploi couvrant l'année scolaire 2021-2022.

Vu la vacance d'emploi n° V005210600327820001 effectuée et au constat, établi par l'autorité territoriale, du caractère infructueux du recrutement d'un fonctionnaire sur cet emploi, il est décidé la création à compter du 01/10/2021 et pour une durée maximale d'un an renouvelable dans la limite de deux ans, d'un emploi contractuel pour le poste de gestionnaire de la cantine scolaire (et d'autres missions annexes relevant de la scolarité), dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet à raison de 29H00 hebdomadaires annualisées.

L'agent qui justifie d'une expérience professionnelle similaire, sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement ; les crédits correspondants seront inscrits au budget et le tableau des effectifs sera modifié.

**Vote à l'unanimité.**

**2021-083 : Création de poste : Adjoint Technique Territorial**

Dans le cadre de la réorganisation des services de la mairie et pour pérenniser des missions devenues récurrentes, il convient de créer un poste d'adjoint technique, en charge principalement des missions suivantes : coordination de l'entretien et l'hygiène des locaux communaux, gestion des logements communaux, gestion et organisation des archives communales, exécution des contrats de fournitures de la mairie (électricité, eau, télécommunications, hydrocarbures, sel de déneigement...), maintenance bureautique et informatique de premier niveau...

Il est procédé à la nomination en qualité de stagiaire de l'agent actuellement en poste et le Conseil Municipal décide la création d'un emploi d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021, les crédits correspondants seront inscrits au budget et le tableau des effectifs sera modifié.

## ALIMENTATION EN EAU POTABLE, URBANISME, TRAVAUX

### 2021-084 : DSP eau potable – Rapport annuel 2020 de VEOLIA

Il est pris acte de la présentation au Conseil municipal du rapport 2020 de VEOLIA, délégataire pour la gestion du service public de l'eau potable.

Vote à l'unanimité.

### 2021-085 : Approbation du bilan de la concertation établie dans le cadre de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme ;

Le projet concerne la construction d'un parking public souterrain, ainsi que de différents locaux nécessaires au bon fonctionnement de la station des Orres, et notamment la construction d'un « Pôle Sports Innovation » (PSI) s'inscrivant dans la stratégie de développement des sports et loisirs de montagne toutes saisons. La construction de cet ensemble bâtementaire s'accompagnera d'une restructuration des espaces et circulations publics au centre-station 1650, et notamment au droit des terrasses du front de neige et de la place des festivals, afin de résoudre les problématiques actuelles et tenir compte des nouvelles possibilités offertes.

La mise en exécution du projet nécessite une évolution du plan local d'urbanisme, les parcelles concernées étant aujourd'hui majoritairement classées en zone naturelle Ns.

La procédure adaptée pour y procéder est celle de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité avec une opération d'utilité publique ou d'intérêt général, régie par les articles L. 153-54 à L. 153-59 du Code de l'urbanisme.

Cette procédure, conduite par le Maire à son initiative, repose sur la présentation d'un projet d'intérêt général, qui est examiné par les personnes publiques associées et l'autorité environnementale, puis mis à l'enquête publique, portant à la fois sur l'intérêt général de l'opération et sur la mise en compatibilité du plan qui en est la conséquence, avant l'approbation par délibération du Conseil municipal de la déclaration de projet, valant mise en compatibilité du PLU.

La phase de concertation menée en mairie du 7 juillet au 27 août 2021 (date de clôture du registre) et les modalités ont bien été respectées, le bilan est **approuvé à l'unanimité** et une enquête publique sera menée dans le cadre de cette même procédure prochainement.

La délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et sera transmise à Mme la Préfète des Hautes-Alpes.

## PRESENTATION DES DECISIONS DU MAIRE

### **DECISIONS DE M. LE MAIRE :**

2021-018 : Marchés de travaux pour la rénovation du bâtiment public de l'office de tourisme des Orres

2021-019 : Marché public de fourniture de services d'assistance à maîtrise d'ouvrage pluridisciplinaire pour la construction d'un parking et du Pôle Sports Innovation - Les Orres 1650

2021-020 : Convention avec le Centre de Gestion des Hautes-Alpes pour la mission d'assistant de prévention Option B

2021-021 : Aliénation de gré à gré d'un bien mobilier (Véhicule Renault Koleos EN-678-RY)

2021-022 : Marchés de travaux pour la rénovation du bâtiment public de l'office de tourisme des Orres

La séance est levée à 21 h 30

Fait aux Orres, le 21 Septembre 2021

**Le Maire,  
Pierre VOLLAIRE**



